

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 67 (1941)
Heft: 7

Artikel: La participation suisse à la Foire de printemps de Leipzig 1941
Autor: Vouga, J.-P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-51325>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'élimination complète des $2n$ discordances est possible mais elle entraîne une légère déformation du réseau aérotopographique qui a nécessairement un caractère quelque peu arbitraire. Un moyen d'adaptation consiste à procéder par mailles quadrangulaires ou mieux triangulaires (ABC, BCD, \dots fig. 3). Considérons la maille ABC et éliminons les six discordances subsistant en ces points sur les coordonnées; une solution simple consiste à transformer par affinité la maille provisoire pour faire coïncider ses sommets avec les points géodésiques définitifs A, B, C . La forme analytique est connue

$$x' = a_1x + b_1y + c_1 \quad y' = a_2x + b_2y + c_2$$

et comporte six paramètres. La transformation affine, par sa simplicité, rencontre une certaine faveur.

Telles sont, sommairement exposées, les tendances actuelles en aérotopographie; les résultats obtenus jusqu'ici sont encourageants surtout pour les levés à petite échelle. Le problème du rattachement au sol en terrain accidenté est plus complexe et dépasse le cadre de cette

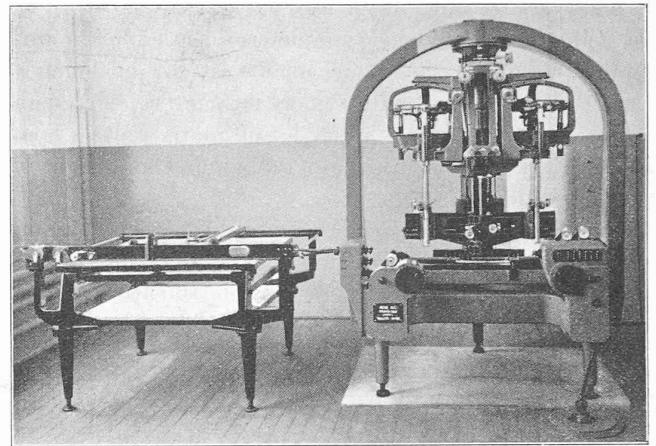


Fig. 5. — Autographe Wild A/5.

note; nous nous réservons d'y revenir et de décrire à cette occasion le nouvel appareil A/5 Wild (fig. 5) qui se prête à l'établissement d'aérotriangulations.

La participation suisse à la Foire de printemps de Leipzig 1941.

Jusqu'à ces dernières années, la Suisse, qui fut dès le début représentée à la Foire de Leipzig, n'y tenait cependant qu'un simple bureau de renseignements commerciaux et économiques.

La place sans cesse plus importante qu'occupent les participations officielles étrangères, dans les grandes foires internationales, et l'intérêt sans cesse plus soutenu que portent les nations petites et grandes à la présentation de leurs produits commerciaux ont engagé l'Office suisse d'expansion commerciale à développer dans un sens plus représentatif les participations suisses aux foires de l'étranger.

La section suisse à la foire de Leipzig occupait, au rez-de-chaussée du « Ringmesshaus », consacré presque entièrement aux participations étrangères, un groupe de quatre travées faisant ensemble 80 m^2 , s'étendant en bordure de la circulation principale.

L'idée générale du projet adopté pour l'exécution consiste à donner une image en raccourci de la Suisse industrielle, dans un cadre évoquant le pays lui-même. Cinq sections sont prévues: tourisme, horlogerie, textiles, industrie des machines, lettres et arts.

L'aspect géographique de notre pays, source des fleuves, sert de thème à la section touristique. Sept panneaux peints, exécutés par le peintre Albert Gæng et représentant les sept plus importantes rivières de Suisse: le Rhône, le Doubs, l'Aar, la Reuss, le Rhin, l'Inn et le Tessin, créent, sur les parois, un rythme décoratif. Au centre, un relief de la Suisse, traité à la manière d'une table d'orienta-

tion et surmonté d'un signal aux couleurs fédérales joue le rôle d'un pôle attractif. Entre les panneaux quelques dessins linéaires disent les attraits du tourisme estival ou hivernal en Suisse. Cette section fonctionna d'ailleurs comme bureau officiel suisse de renseignements.

La section industrielle groupe trois activités dans un local constitué par les deux travées suivantes. On y parvient en traversant le tourisme, mais, par les baies vitrées du dégagement central, le visiteur qui ne serait pas entré dans le stand embrasse néanmoins d'un seul coup d'œil l'aménagement d'ensemble des produits exposés. La vitrine de l'horlogerie, où quatorze industriels de la montre exposent plus de septante pièces, occupe le premier angle. Une partie des pièces exposées



Vue générale de la Section suisse à la foire de Leipzig, 1941.

sont précisément placées à la vue des visiteurs restés dans le couloir central. L'exposition des produits textiles occupe le centre de la section. Un déploiement de tissus et de broderies saint-galloises fait face à un motif réalisé en fils de lin et de coton qui cherche à faire une synthèse du tissage.

Une vitrine est consacrée aux mouchoirs brodés. A côté de l'employé spécialement chargé de renseigner le visiteur sur les objets exposés dans la section horlogère, une brodeuse appenzelloise, en costume de son canton, remplit le même rôle en ce qui concerne les industries textiles. Un troisième représentant fonctionne pour l'industrie des machines. Cette dernière section ne groupe en fait de produits finis qu'une demi-douzaine de pièces de qualité : appareils d'optique, de cinéma ou de mesure, éléments de machines ou d'une hélice d'avion. Au mur des photos rappellent les grandes machines et complètent un ensemble rendu attrayant par trois grandes roues en bois découpé.

Enfin, la cinquième section est consacrée aux arts, aux sciences et aux lettres. Elle fait pendant à la première et on la traverse en quittant les sections industrielles. Comme dans la section du tourisme, des panneaux peints évoquent les divers aspects de nos régions linguistiques et les divers domaines de nos activités artistiques, scientifiques ou techniques. De nombreux ouvrages édités en Suisse, dans nos langues nationales, sont exposés là et sont les interprètes les plus sûrs de nos recherches et de nos réussites. Au mur sont silhouettés les portraits de quelques écrivains, de quelques savants. Le plafond, réplique de celui de la section touristique est un grand emblème suisse quatre fois troué de la croix fédérale.

On le voit : cet ensemble cherche à être parlant. La formule adoptée est simple et directe, sans raffinement d'éclectisme ou d'abstractions. Une large part a été faite aux objets exposés, ce qui convient parfaitement au caractère éminentement commercial de la grande manifestation internationale de Leipzig.

J.-P. VOUGA, architecte.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

**Procès-verbal de l'Assemblée des délégués
du 14 décembre 1940, à 9 h. 15 du matin,
au Kursaal Schänzli, à Berne.**

(Suite et fin.)¹

5. Création d'occasions de travail (suite).

La section de Neuchâtel a constitué une commission pour la création d'occasions de travail qui, en étroite collaboration avec les autorités, a établi une liste de travaux qui sont pour la plupart des études d'urbanisme : l'aménagement des quais, du port, l'assainissement des vieux quartiers, etc. Les autorités ont grandement facilité les travaux de cette commission et examinent actuellement les propositions de la section.

La section de Saint-Gall prit l'initiative, après avoir consulté les autorités et les associations intéressées, de la constitution, en octobre 1940, d'une commission paritaire pour la création d'occasions de travail. Entre temps, le Grand Conseil de Saint-Gall décida lui-même de constituer une commission paritaire pour l'étude de ces questions, commission qui travaillerait sous la direction du gouvernement cantonal. C'est en novembre que cette commission cantonale fut constituée et la section de Saint-Gall de la S. I. A. s'y trouve représentée. Cette commission va entreprendre tout prochainement ses travaux.

¹ Voir *Bulletin technique* des 8 mars 1941, page 56, et 22 mars 1941, p. 67.

La section vaudoise a communiqué au Comité central un intéressant rapport concernant la création d'occasions de travail pour ingénieurs mécaniciens et électriciens en précisant que, jusqu'à ce jour, les mesures qui avaient été prises le furent surtout dans le domaine de l'architecture et du génie civil. Ce rapport montre clairement que la plupart des ingénieurs mécaniciens-électriciens sont occupés dans l'industrie et qu'il est dans leur intérêt de sauvegarder avant tout la qualité du travail de nos établissements industriels. Ce texte propose : 1. de faire une enquête auprès des écoles techniques supérieures et des instituts annexes, ainsi qu'auprès des différentes stations de recherches, afin de préciser quels sont les études ou les essais qui pourraient utilement être entrepris avec l'aide de subventions de la Confédération. 2. Dans les cas où certains travaux industriels seraient subventionnés, ils devraient l'être avec la condition expresse qu'aucun ingénieur ne pourrait être renvoyé par l'entreprise bénéficiaire pendant la durée des travaux subventionnés. 3. On devrait attribuer à certaines firmes déterminées, connues pour la qualité de leur travaux, des primes qui leur permettraient de garder, malgré la crise, les ingénieurs et de les occuper à élucider des questions touchant l'amélioration de la production. On confierait à ce personnel technique des travaux auxquels normalement les industries doivent renoncer en temps de crise, faute de moyens financiers. En principe on devra s'efforcer d'occuper les ingénieurs-chômeurs dans le cadre de leur profession.

La section de Zurich a travaillé surtout au sein de la commission paritaire pour la création d'occasions de travail constituée par la ville et le canton. Cette commission, en plus des représentants des autorités, est formée des délégués des associations intéressées. Elle s'est, jusqu'à ce jour, surtout occupée de questions relatives à la construction. Elle est en train d'être réorganisée de manière à pouvoir travailler utilement dans le domaine de l'industrie. Cette commission a depuis des années pris l'initiative de différents travaux dont il est fait mention dans le rapport communiqué en son temps par elle aux sections (du 7 janvier 1938). Il est question dans ce rapport des règles fondamentales qui doivent guider toute action pour la création d'occasions de travail. Ces derniers temps, cette commission s'est occupée surtout de la mise sur pied d'une nouvelle action pour les travaux de transformation du bâtiment, au sujet de laquelle les sections reçurent par écrit toutes précisions utiles. En outre, elle a mis au point des ordonnances relatives à une action pour l'amélioration des ateliers et des écuries. Enfin, elle élabore une réglementation visant l'organisation des concours pour travaux d'architecture, à prévoir dans le cadre des mesures tendant à créer des occasions de travail. Cette dernière réglementation n'entre pas en conflit avec les normes de la S. I. A. et prévoit uniquement l'utilisation des crédits accordés pour la création d'occasions de travail aux fins d'alléger les charges des auteurs des projets qui, à côté des prix et des allocations pour achats de projets, sont mis au bénéfice d'une série d'indemnités.

Le Comité central engage les sections à poursuivre cette action en étroite collaboration avec les autorités. Il s'occupera lui-même du problème sur le plan fédéral. Le chef du Département de l'économie publique a décidé de créer une nouvelle Commission suisse pour la création d'occasions de travail, au sein de laquelle la S. I. A. sera représentée. D'après les indications fournies par le nouveau conseiller fédéral M. le Dr Kobelt, c'est lui qui assumera la direction de cette nouvelle action. Il sera dès lors plus facile à la S. I. A. de faire valoir son point de vue. Dès que la Confédération aura, de manière plus nette, précisé son activité, le Comité central